



La
RETROSPECTIVE



BOO/ZHEIM
au cœur du Ried Alsacien
année
2024



Sommaire

DANS LE RÉTRO _____ p. 02

Album photo retraçant l'année écoulée, des manifestations aux travaux, en passant par les paysages.

EDITO DU MAIRE _____ p. 30 LES SERVICES MUNICIPAUX _____ p. 33

ETAT-CIVIL _____ p. 34 POPULATION

Naissances, mariages, décès, grands anniversaires.

LA VIE SCOLAIRE _____ p. 36 LA VIE PÉRI'SCOLAIRE _____ p. 45

Les enfants de l'école de Bootzheim et du périscolaire partagent leur quotidien pendant la période scolaire.

ASSOCIATIONS _____ p. 46

Les associations locales participent à la vie de la commune, l'animent et créent du lien.

ON EN PARLE _____ p. 52

Sujets d'actualités ou focus sur les finances de la commune, apprenez-en plus !



Chères habitantes et habitants de Bootzheim et d'ailleurs,

C'est toujours un plaisir de vous présenter, chaque année, la rétrospective de la vie communale de Bootzheim.

Nous prenons cette année encore le parti de l'illustrer avec de nombreuses photos des manifestations qui se sont déroulées toute l'année, d'alimenter d'informations utiles, pratiques, parfois techniques et financières pour une communication transparente de l'évolution de notre commune.

Je vous recommande une attention particulière sur la situation financière annuelle, la réorganisation des horaires d'ouverture de la mairie et les grandes lignes du règlement du cimetière à venir.

Qu'il me soit donné ici l'occasion de remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à la conception de la présente rétrospective et de façon plus générale, remercier le personnel communal qui œuvre chaque jour pour que Bootzheim rayonne à la fois pour ses habitants et au-delà de ses murs avec le souci de la disponibilité et de la proximité pour ses administrés.

Je salue également le travail de l'équipe municipale et des adjoints en particulier, qui me font confiance et soutiennent l'action communale telle que je l'entends depuis le début du mandat.

Il me reste à vous souhaiter du plaisir dans la lecture de la rétrospective 2024 en vous témoignant toute mon implication dans la bonne gestion de votre commune et toute ma reconnaissance pour votre soutien.

Votre Maire, Clément ROHMER



Mairie - le secrétariat



Mairie de BOOTZHEIM
10 rue Principale
67390 BOOTZHEIM



03 88 58 28 00



mairie@bootzheim.fr

Pour permettre à nos secrétaires d'assumer leurs tâches administratives mais surtout de vous accueillir dans les meilleures conditions...

Les horaires d'ouverture au public changent !

En dehors de ces horaires, si nécessaire, contactez la mairie par mail ou téléphone afin de convenir d'un rendez-vous.



HORAIRES D'OUVERTURE

- lundi —→ 10h - 12h
 - mardi —→ 15h - 18h
 - mercredi —→ 10h - 12h
 - vendredi —→ 15h - 18h
- (sur RdV uniquement)



Les Amicales des Pompiers de Bootzheim et de Mackenheim ont donné rendez-vous début janvier 2024 pour la crémation des sapins, dans une ambiance conviviale, autour du feu et avec soupe et grillades !





Le Conseil de Fabrique a organisé, le 04 février 2024, son traditionnel repas à l'occasion de la Fête Paroissiale. Gourmandise, partage et bonne ambiance !





Le 16 mars 2024, des centaines d'arbres ont été plantés par des bénévoles, petits ou grands. Merisiers, bouleaux, peupliers, autant d'essences pour renouveler notre forêt.





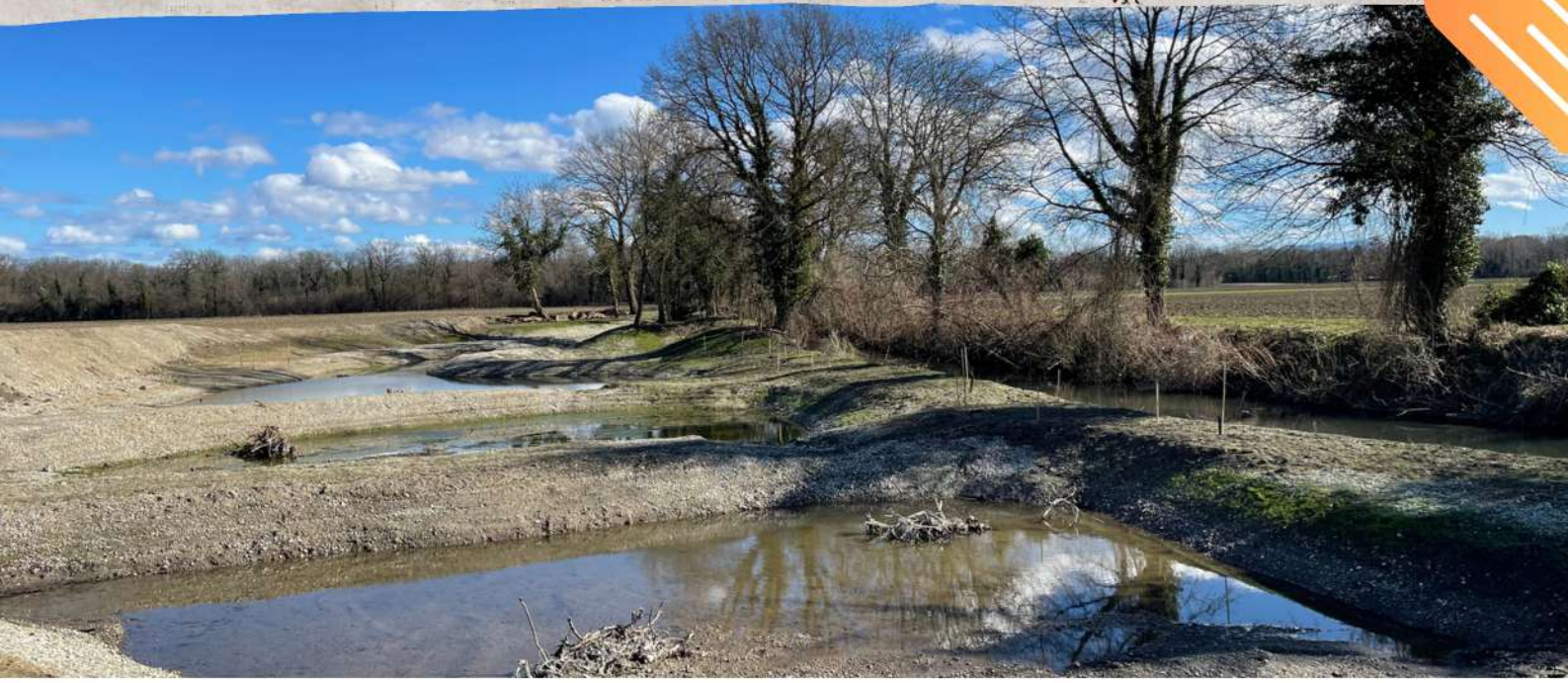
La séance budgétaire de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim s'est tenue le 04 avril 2024 à Bootzheim. Moment studieux et d'échange.





De (mauvaises) surprises en (mauvaises) surprises...triste spectacle et charge de travail supplémentaire.





Et pourtant...notre environnement est si beau
quand il est respecté et laissé à son état naturel !





C'est une habitude maintenant, au printemps, les décos colorées envahissent le village pour égayer les espaces publics...





...et permettre au plus jeunes de se lancer dans une balade ludique. 2024, année olympique, la balade était également sportive.





La matinée citoyenne du 25 mai 2025 a réuni une vingtaine de bénévoles et élus. Au programme : ponçage, peinture, arrachage de mauvaises herbes...





Et comme on dit, après l'effort le réconfort !
La matinée s'est achevée par un déjeuner
pris en commun.





8 mai, se souvenir
et rendre hommage !



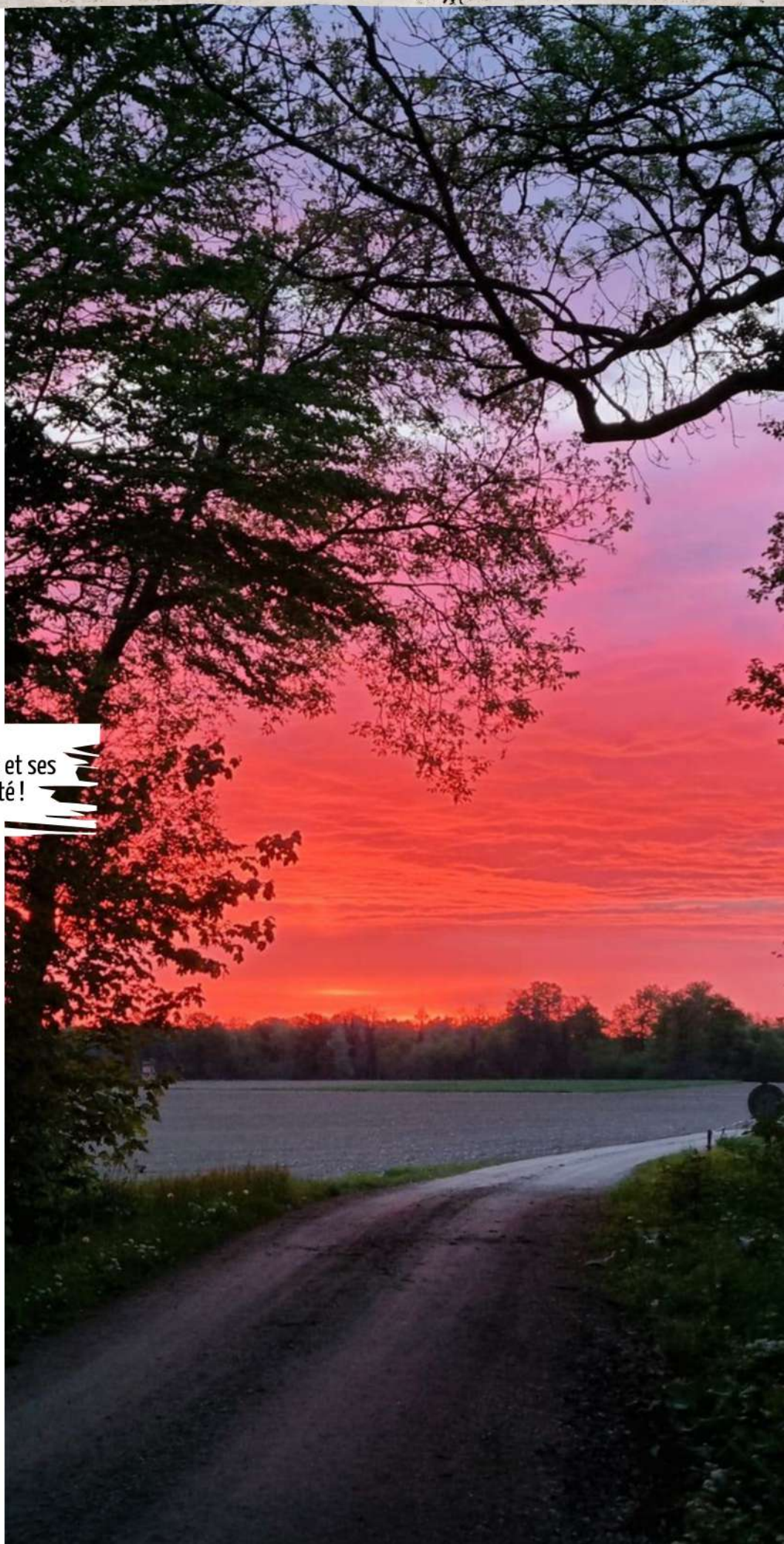
Cette année, la cérémonie s'est tenue dès 9h30
et les participants ont partagé le petit déjeuner
républicain offert par la commune.





Première Fête des Voisins, le 07 juin 2024, pour les habitants de la rue des Jardins et de l'Ischert !





A chaque saison ses couleurs, ses surprises et ses rencontres. Le temps s'égraine, voilà l'été !



Avant



Les ouvriers trouvent toujours le temps d'entretenir l'existant et d'aménager les nouveaux espaces pour garantir une bonne conservation des équipements.

Après



Avant



Après



Le tout en gérant le fleurissement et l'installation des décos aux couleurs olympiques...le sobriquet de Bootzheim n'est-il pas le petit Paris ?





A partir du 15 juillet 2024 ont enfin démarré les travaux d'aménagement du parvis partagé entre la salle des fêtes et le périscolaire.





Pour ce 14 juillet, après un dépôt de gerbe en toute simplicité, les pompiers de Bootzheim et Mackenheim, personnel communal et le Conseil Municipal ont partagé le sanglier offert par les locataires de chasse de Bootzheim.





Début septembre 2024, le parvis partagé a pris forme et laisse place à une zone sécurisée, adaptée et équipée d'une borne de recharge pour véhicules électriques.





A l'initiative de l'école de Musique du Ried de Marckolsheim, le 26 octobre 2024, Bootzheim a accueilli un concert de l'orchestre philharmonique d'Obernai.



L'orchestre, sous la direction de Philippe CRIQUI a été accompagné par la soprano Marie BOCHELEN. Les duos avec Yoann GROS et Marianne CRIQUI ont également rehaussé le programme.





La pluie n'aura pas eu raison de la commémoration du 11 novembre à Bootzheim.



Officiels, pompiers, figurants en costumes, tous ont répondu à l'appel du devoir de mémoire.





Les enfants de l'école de Bootzheim ont chanté la Marseillaise.



La Musique Municipale de Marckolsheim a également rehaussé et accompagné la cérémonie.



Merci aux habitants, parents, venus en nombre...Et au FCJ pour l'organisation de la partie conviviale.



De l'automne à l'hiver...les couleurs changent
et parfois la neige s'invite.





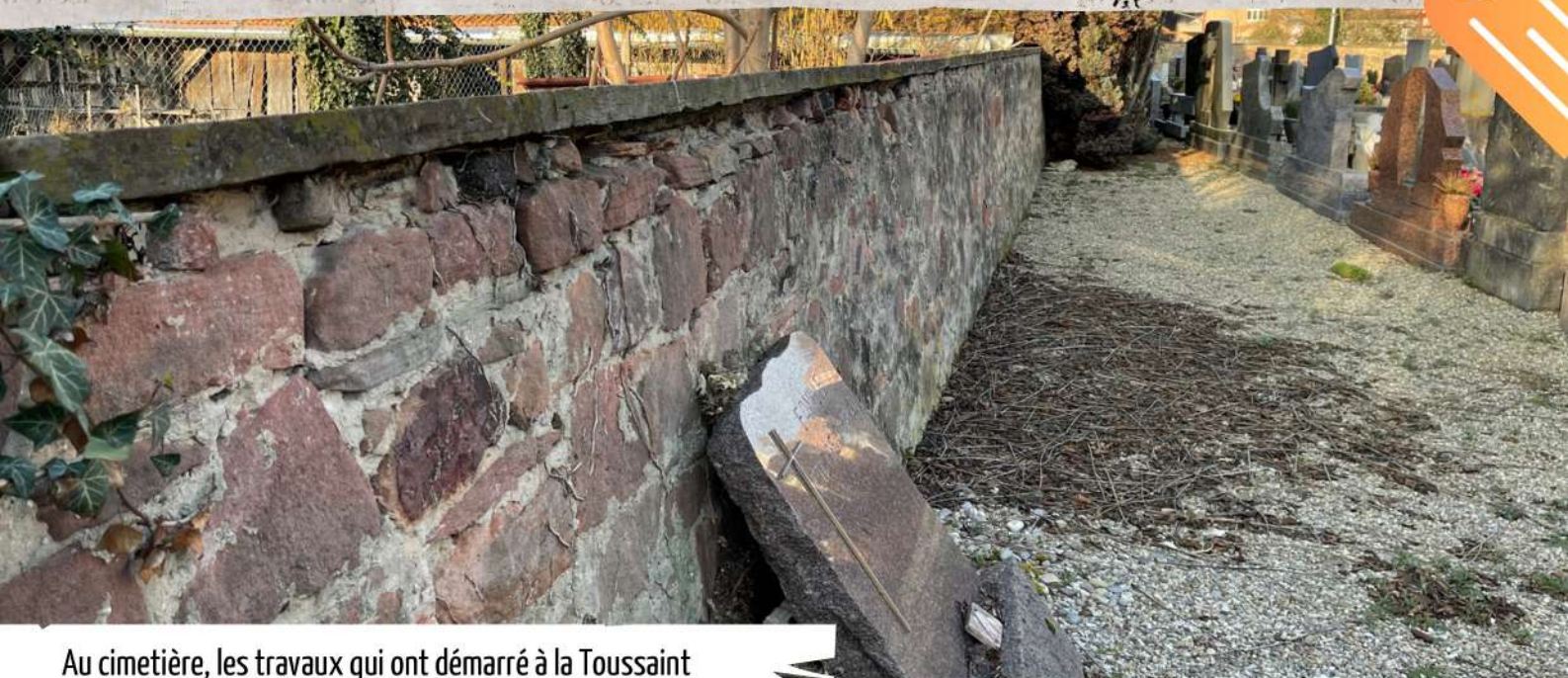
Noël approche déjà à grands pas. Encore une fois, avec l'aide des enfants de l'école, la magie envahit le village.





Le samedi 07 décembre 2024, les pompiers de Bootzheim, Mackenheim et Artolsheim se sont réunis pour fêter leur patronne, Sainte Barbe





Au cimetière, les travaux qui ont démarré à la Toussaint prennent forme et laissent dévoiler un mur solide, équipé de cases cinéraires.

Fin des travaux au premier semestre 2025.





Les plus de 65 ans de Bootzheim ont été invités à la fête de Noël le dimanche 15 décembre 2024. Cette année encore, elle a été ouverte à tous, pour plus de convivialité et de partage.





67 Bootzheimois ont répondu à l'invitation...Et 30 personnes du village ou de ceux aux alentours les ont rejoints pour partager le repas et les pas de danse.



A voir les sourires, les bras dessus dessous, la bonne ambiance a régné tout au long de la journée.





Au cours de l'après-midi dansante, chacun a pu esquisser quelques pas de danse voir enflammer le dancefloor.





Le Conseil Municipal n'a pas chômé pour que la journée se déroule sans soucis. Ils ont donné de leur personne, à la vaisselle ou en séance photo.



Rendez-vous est d'ores et déjà donné pour la fête de Noël 2025 !





Chères habitantes et habitants de Bootzheim,

C'est à l'occasion de la parution de la rétrospective de l'année écoulée que je me permets de vous livrer quelques réflexions, informations sur l'évolution de notre commune et ses perspectives dans un contexte trouble et incertain sur le plan international et national.

A l'heure où j'écris ces lignes, l'actualité internationale se bouscule après 3 années de conflits sanglants en Ukraine et une guerre destructrice sur la bande de Gaza. Des velléités de négociations et de cessez-le-feu durables se font jour sur les différents théâtres d'opération. Au Moyen Orient, on espère une issue favorable suite au déroulement sans incidents majeurs de la première phase d'échanges de prisonniers et otages dans le respect des accords de cessez-le-feu. Mais le processus inscrit dans la durée menace chaque jour de tomber, tant la tension persiste entre les belligérants.

En Ukraine, les événements se sont accélérés avec le retour de Donald TRUMP à la maison blanche pour son deuxième mandat de Président des États Unis. Pour lui le temps presse car il a encore les coudées franches avant le renouvellement à mi-mandat des deux chambres du Congrès. Alors il ne s'embarrasse pas d'une diplomatie consensuelle mais par l'outrance, la provocation et l'humiliation, il veut parvenir à une paix durable en Europe continentale pour mieux asseoir son leadership économique et faire du business pour l'Amérique. Force est de constater qu'il fait avancer rapidement la situation en contraignant les deux ennemis à évoquer la possibilité d'un cessez-le-feu. Mais à quel prix ? Poutine reprenant l'ascendant sur les différents fronts, veut gagner du temps et engranger le bénéfice territorial de ses avancées sur le terrain.

En Europe, après les menaces de TRUMP de ne pas vouloir respecter ses engagements vis-à-vis de l'OTAN et suspendre l'aide militaire à l'Ukraine, c'est le basculement brutal dans un nouveau monde, « le sursaut », l'éventualité d'un conflit global.

Un peu tardif tout de même après tant d'années d'immobilisme depuis l'invasion de la Crimée en 2014. Exit, la règle de maintien des déficits publics à moins de 3 % du PIB pour chacun des 27 États membres de l'Union Européenne. S'agissant d'une situation exceptionnelle au même titre que l'épidémie de la COVID ; on parle désormais d'économie de guerre et de nécessité de réarmement par la mobilisation d'un budget pouvant atteindre jusqu'à 5 % du PIB pour la France selon le Président Emmanuel MACRON.

Comment financer cette désormais nouvelle orientation budgétaire ? alors que la France sort à peine d'une année de fragilité parlementaire, suite de la dissolution hasardeuse du 9 juin 2024 et des difficultés d'installer un gouvernement de compromis pour justement trouver les solutions à la réduction de la dette publique. Les pistes ne manquent pas ; l'épargne des Français, la contribution des entreprises du CAC 40, la réduction des dotations et financements des collectivités locales, l'allongement du temps de travail, le report de l'âge légal de départ à la retraite en plein conclave sur les retraites lancé par le Premier Ministre !...

Assurément le contexte n'est pas favorable à cette nouvelle donne si on y intègre la menace inflationniste des mesures protectionnistes sur les droits de douane envisagés par les États Unis. Des arbitrages douloureux devront être décidés dans l'intérêt de la Nation et sous couvert, un peu perdu de vue, du patriotisme renaissant.

Au vu de la gravité de la situation, j'ai presque envie de me réjouir de l'existence d'un budget national pour 2025. Ce n'était pas gagné d'avance, mais le Conseil Constitutionnel a entériné sa validité. C'était une nécessité et une urgence. Pour exemple, le paiement des salaires des nouveaux AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) de nos écoles et des nouveaux services civiques œuvrant dans nos associations n'étaient pas possible sans vote du budget.

Je retiens du texte adopté, un effort demandé aux collectivités locales ramené à 2,2 milliards de ponctions sur recettes contre 5 initialement, l'augmentation de 3 points sur 4 ans des cotisations de la caisse de retraite des agents des collectivités locales et la baisse, encore à confirmer, du seuil de la franchise de TVA à 25 000 €. Ce qui laisse planer, pour certaines collectivités, le risque que les recettes de location de salle des fêtes soient assujetties à la TVA. Cela ne devrait pas encore être notre cas.

Par opposition au budget de l'État, dont un pan essentiel est consacré au remboursement de la dette, le budget des collectivités locales est soumis à la règle d'or de l'équilibre budgétaire. En 2024, Bootzheim ne déroge pas à la règle et fait même preuve d'exemplarité. Bien que l'année passée fût la plus importante du mandat en termes de dépenses, le budget de fonctionnement permet de dégager, de mémoire de conseiller municipal, le meilleur excédent à presque 175 000 €. Les recettes ont progressé plus vite que les dépenses et pas seulement par la fiscalité mais aussi par les produits générés par la commune (vente de bois, locations).

Bootzheim compte désormais 806 habitants. L'endettement reste encore important avec 869 € de dette financière par habitant nous obligeant à poursuivre un renouvellement des équipements mesuré et sans prêt bancaire au moins jusqu'en 2030.

Nous avons eu à cœur en 2024 de « terminer le job » sur le site du périscolaire et de la salle polyvalente. Il s'agissait d'aménager un parvis partagé pour faciliter l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules et vélos dans un environnement végétalisé et complété d'une borne à double points de charge pour véhicule électrique pour un coût total de 217 250 € TTC.



Moins anticipé, il nous a été nécessaire d'entamer la reconstruction, pour moitié, du mur Ouest du cimetière menaçant de s'écrouler en profitant de l'occasion pour y insérer 16 cases funéraires, dans le respect de l'architecture historique environnante. Nous répondons ainsi à la demande de nombreux administrés souhaitant avoir le choix, le moment venu, du mode d'inhumation. Ce projet, englobant un nouvel ossuaire, représente un montant de 59 300 € TTC.

Pour la dernière année complète de notre mandat, les pistes de réflexion ne manquent pas pour conserver et améliorer l'équipement de notre commune.

Nous en avons retenu trois :

- La pose d'une nouvelle toiture, après désamiantage, sur le hangar communal sis 4 rue des artisans et la reconstruction en bois de l'abri qui prolonge ce hangar ;
- Le remplacement de la structure bois de notre aire de jeux qui montre des signes de faiblesse après 20 ans de bons et loyaux services ;
- Le passage à l'école numérique pour les enfants du CP au CM2 de l'école Albert 1er de Monaco impliquant l'acquisition d'écrans interactifs et d'ordinateurs portables.



Les débats budgétaires courant mars et le chiffrage des projets permettront à l'équipe municipale d'affiner son choix entre ses trois axes de réflexion.

Pour l'heure, notre équipe reste concentrée sur l'accueil de nos amis Périgourdins de Plazac, sur le week-end prolongé du 30 avril au 5 mai. Ce sera le principal évènement de l'année 2025, avec une matinée cérémonielle à laquelle toute la population de Bootzheim sera conviée.

Mais au-delà des réflexions menées pour l'année en cours, je souhaite revenir en dernier lieu sur la particularité de notre territoire immédiat et notamment la promiscuité et la complémentarité entre les villages voisins de Bootzheim et Mackenheim que j'ai souhaitées renforcer tout au long de mon premier mandat avec la complicité de Jean Claude SPIELMANN, maire de Mackenheim et son équipe.

Nous partageons déjà des espaces naturels (forêts, rivières, champs), nous avons décidé ensemble l'adhésion aux Brigades Vertes pour la surveillance concomitante de nos bans. Les usages de nos équipements sont partagés notamment par les scolaires (salle polyvalente, terrain de foot et club house, bibliothèque). Nos sections de pompiers ont fusionné depuis le 1er janvier 2025 suivant ainsi une collaboration de longue date des amicales des deux sections qui prendra toute sa dimension lors de la fête de la Saint Patrick le 15 mars.

Nous disposons également d'un périscolaire intercommunal, fréquenté par une centaine d'enfants issus principalement de Bootzheim, Mackenheim et Artolsheim.

La dynamique de nos villages ne doit pas se limiter à ces constatations mais doit être développée ne serait-ce que pour effacer cette incongruité géographique qui fait que nos villages sont imbriqués l'un dans l'autre faisant à mon sens un ensemble qui nous distingue des villages environnants et qui parfois surprend par sa bipolarité.

Ne serait-il pas temps d'envisager un rapprochement, voire davantage, sous une forme à définir, avant qu'on nous l'impose comme souvent pour des raisons d'économie d'échelle. Les avantages sont multiples ; une mutualisation des biens, des services et des compétences humaines, l'anticipation d'un regroupement scolaire lié à la baisse tendancielle des effectifs, l'élargissement du champs d'influence et d'action de nos associations, une force comptable et financière nous permettant de nous hisser au niveau des communes moyennes du territoire avec la possibilité d'envisager des investissements ambitieux trop longtemps repoussés (la réhabilitation de la Maison Forestière, la concrétisation d'un linéaire cyclable qui longe, sans interruption, la RD 468), la constitution d'une équipe municipale renforcée, équitablement représentative des bonnes volontés, des sensibilités et forces vives de nos deux villages pour la défense et la gestion d'un territoire commun.

C'est ainsi, selon moi, que doit se dessiner notre avenir, il suffit maintenant que des points de vue convergents ou divergents s'expriment.

Il me reste à vous remercier pour le temps que vous avez bien voulu consacrer à la lecture de cet édit garanti 100% sans intelligence artificielle. J'aurai plaisir à partager ou discuter les thèmes qui y sont abordés de vive voix, au hasard de nos rencontres ou aux détours des manifestations que nous vous proposons tout au long de l'année. Je reste également à votre disposition en mairie aux horaires à convenir.

Je vous souhaite à toutes et tous une vie paisible et heureuse à Bootzheim.

Votre Maire
Clément ROHMER



Les services municipaux interviennent dans les différents domaines de compétences de la Commune et assurent la gestion sous l'autorité du Maire. En plus de leurs missions courantes au service des habitants, ils élaborent, suivent et mettent en œuvre les nouveaux projets portés par les élus.



A Bootzheim, 6 agents sont au service de la collectivité.

Il nous semble utile de vous les présenter :



En Mairie, **Anne-Pia et Sabrina** assument la partie administrative. Leurs missions sont multiples : urbanisme, état civil, affaires foncières et sociales, accueil, comptabilité, ressources humaines, communication, gestion du cimetière, gestion des élections, etc. Cette liste est tout sauf exhaustive. Toutes deux polyvalentes, chacune a cependant ses domaines d'actions.

Avant tout, leur mission principale est de contribuer à la vie de tous les citoyens du village en leur donnant accès à tous les services dont dispose la collectivité ; mais aussi en les aidant dans leurs démarches, lorsque cela est possible.

A compter du 1er avril 2025, les horaires d'ouverture au public changent. L'objectif est de permettre à Anne-Pia et Sabrina de se consacrer à leurs tâches administratives lorsque la mairie est fermée ; et d'être à votre écoute lors des plages d'ouverture au public ou sur rendez-vous. Avant votre passage, n'hésitez pas à appeler ou laisser un courriel à la mairie.



Les services techniques sont partagés en 2 secteurs d'activités :

- **Francis et Kevin** composent l'équipe des ouvriers communaux. Ils réalisent les travaux liés à la voirie, aux espaces verts et espaces publics, ainsi que divers types de travaux dans les bâtiments communaux. Francis est là toute l'année, à temps plein. Il est secondé actuellement par Kevin, présent à temps non-complet. Ils assurent tous les jours pour maintenir le village propre et accueillant. Ils sont vraiment polyvalents et sur tous les fronts, selon les saisons mais aussi les imprévus.
- **Christine** est notre personnel d'entretien. Elle se charge de l'entretien intérieur des bâtiments (Salle Polyvalente, Mairie, bâtiments scolaires élémentaires et salle multifonctions). Elle intervient dans l'ombre, en dehors des heures de fonctionnement de ces services publics. Elle assure le nettoyage, l'entretien et l'hygiène des bâtiments communaux et contribue ainsi au bien-être et à l'accueil du public.

Jessica est actuellement notre agent en milieu scolaire (ATSEM). Employée par la commune, elle est chargée de l'assistance au personnel enseignant (en maternelle) pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants, ainsi que de la préparation et de la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. L'ATSEM participe à la communauté éducative et est une référence pour les enfants tant sur le plan affectif que social.



Naissances 2024

WATT SCHAFFNER Lou (F)	----->	née le 07.01.2024
SPITZ Zélio Régis (M)	----->	né le 14.01.2024
MOURLAM Axelle Joséphine (F)	----->	née le 10.02.2024
ROOS Léandre Jean Serge (M)	----->	né le 10.06.2024
VILLATTE Anna (F)	----->	née le 05.08.2024
WALCZAK Gabriel (M)	----->	né le 09.10.2024
CAPPARELLI Adaline (F)	----->	née le 22.11.2024

Parce que les bébés d'aujourd'hui seront les adultes de demain, nous avons souhaité qu'ils soient dès à présent acteur du monde qui les entoure. Nous leur souhaitons la bienvenue en remettant à la famille un bon d'échange pour un objet destiné à préserver la biodiversité (nichoir, mangeoire, gîte à papillons, ...).

Vous avez accueilli un enfant au cours de l'année 2024 et n'êtes pas encore venu retirer le cadeau de naissance, n'hésitez plus et présentez-vous en mairie.

PACS 2024



le 10.01.2024
FUGMANN Tony
&
SCHEIDECKER Léa



le 20.12.2024
RIETH Joan
&
SINK Kirsten

Mariages 2024

le 06.07.2024
KAUFMANN Loïc
&
LEHMANN Amandine



le 07.12.2024
CAPPARELLI Kevin
&
GEORG Déborah



le 16.12.2024
FUGMANN Tony
&
SCHEIDECKER Léa



Décès 2024

NOLL épouse FAHRNER Agathe Madeleine	décédée en mars 2024	(86ans)
HEYD Gwenaël Philippe Sandro	décédé en juillet 2024	(32 ans)
WITZ épouse WENDLING Eugénie Marie	décédée en juillet 2024	(91 ans)
HOFFMANN Jean-Christophe	décédé en septembre 2024	(61 ans)

"On a des mots pour dire une peine légère, mais les grandes douleurs ne savent que se taire"

Nos pensées vont vers les familles endeuillées...

Sénèque



Noces d'Or 2024



le 21.06.2024

RICO Alain
&
ROECKEL Martine



Grands anniversaires 2024

LECHLEITER Jean	----->	80 ans
BURKLIN Elfriede	----->	80 ans
WITZ Marthe	----->	95 ans
MUTELET Elisabeth	----->	80 ans
LECHLEITER Ghislaine	----->	80 ans
GOETSCH Marie-Rose	----->	80 ans
TREBIS Astride	----->	85 ans



Les doyens de la commune sont Mme WEHRLE Jeanne, et M. WEIBEL Henri. Ils ont respectivement fêté leur 99 ans et 92 ans courant 2024.



Parce que les anciens ont œuvré pour notre présent, l'équipe municipale souhaite les honorer par une attention particulière pour témoigner nos bons vœux et marquer une journée spéciale.

Platon disait, "celui dont l'âme est heureuse ne ressent pas le poids des ans". Voilà humblement et simplement ce que nous leur souhaitons, et ce pour chaque jour à venir.

A la rentrée 2024/2025, l'école de Bootzheim compte 70 élèves répartis en 3 classes. 1 classe de maternelle et 2 classes de niveau élémentaire.

L'école occupe deux bâtiments et dispose d'une salle multifonctions dans ses locaux.

Directrice : Mme Aude LUSTENBERGER
Enseignante Maternelle : Mme Hélène HEMMERLE
Enseignante CP-CE1-CE2 : Mmes Aude LUSTENBERGER / Lise SCHULTZ
Enseignante CE2-CM1-CM2 : Mmes Sandra HIRTH / Myriam LEDIG

EFFECTIFS 2024-2025 :

- Maternelle: 17 enfants
- Cycle 2 (CP/CE1): 15 enfants
- Cycle 3 (CE2/CM1-2): 28 enfants



Ecole Prince Albert 1er de Monaco

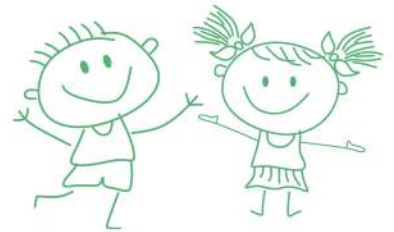
9 rue Principale - 67390 BOOTZHEIM

03 88 74 96 12

ce.0670736l@ac-strasbourg.fr



ÉCOLE MATERNELLE



Activités autour du goût



Nous avons travaillé autour du goût durant l'année 2023-2024 : semaine du goût, partenariat avec la maison de la nature et Jean-François, le fameux cuisinier. Nous avons semé des céréales, fait du pain au coquelicot, à l'ail des ours...



Nous sommes allés à la ferme du goût en partenariat avec la médiathèque de Marckolsheim et en particulier avec Nathalie et Sylvie. Nous y avons goûté des fruits, fait des dessins et de la musique.

Activités sportives

Nous avons essayé d'organiser des rencontres sportives avec la classe de Mackenheim tout au long de l'année : basket, parcours, ballon chronométré, etc.

Au printemps, un professionnel est venu nous proposer des séances de handball à l'école.

Des personnes porteuses de handicap, accompagnées par des professionnels de l'APEI, sont venues proposer des activités sportives lors de la semaine olympique, en juin 2024. Tir à l'arc et à la sarbacane, foot, hockey sur gazon, badminton...



Activités diverses

Frédérique GISQUET, de la bibliothèque de Mackenheim, nous propose régulièrement des histoires "raconte tapis", "kamishibais" ou autres. Ce sont autant de supports pour raconter des histoires.



Les enfants ont pu assister à plusieurs spectacles proposés par la Bouilloire à Marckolsheim.

La classe de maternelle est également inscrite au dispositif "maternelle et cinéma". 3 projections par an sont proposées aux enfants, avec à chaque fois, des courts-métrages réalisés à partir de différentes techniques (pâte à modeler, dessins, découpages, etc.)



CP



CE 1



CE 2

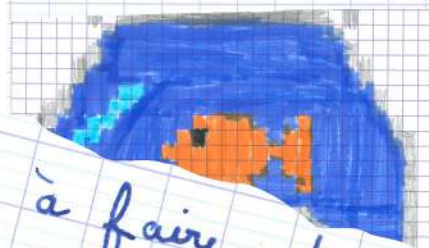
Ce qu'on a appris à l'école.

On a appris à faire des maths.

On a appris à faire la dictée. ORNELLA

DICOLAGE

Ce que je préfère à l'école c'est les pixel-art



On a appris à faire des poésies.
On a appris à faire des bricolages.
On a appris à écrire dans le cahier.

MAI-LINH

Enfin moi, j'aime pas trop travailler.
WILLIAM

on a appris à faire de.

L'allemand. on adore l'école. TELENA

On aime bien la récré. On aime bien

travailler à l'école. On aime bien les évaluations.

Marion





Musée de Toutankhamon

On a pris le bus. On a mangé le goûter. On a acheté une tasse et un stylo. Ensuite on a visité le musée. On a vu le masque de Toutankhamon. Il y avait des pierres précieuses. On a vu le sarcophage de Toutankhamon. On a vu une vitrine à la cathédrale. On est allé au planétarium voir un spectacle.

Timothy - Amoury

Le cross

Il y avait des groupes d'enfants des garçons et des filles. Le cross était en forme de course à pied.

Avant le cross on a fait des étirements du corps. Le cross était assez facile à faire.

Il était à Mackenheim. Il y avait 200 enfants de Bootzheim, de Mackenheim et d'Artelsheim. Clémence

il était cool. L'important c'est de participer et pas de gagner.



CE 2



CM 1



CM 2

L'APEI ET LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

école

la classe

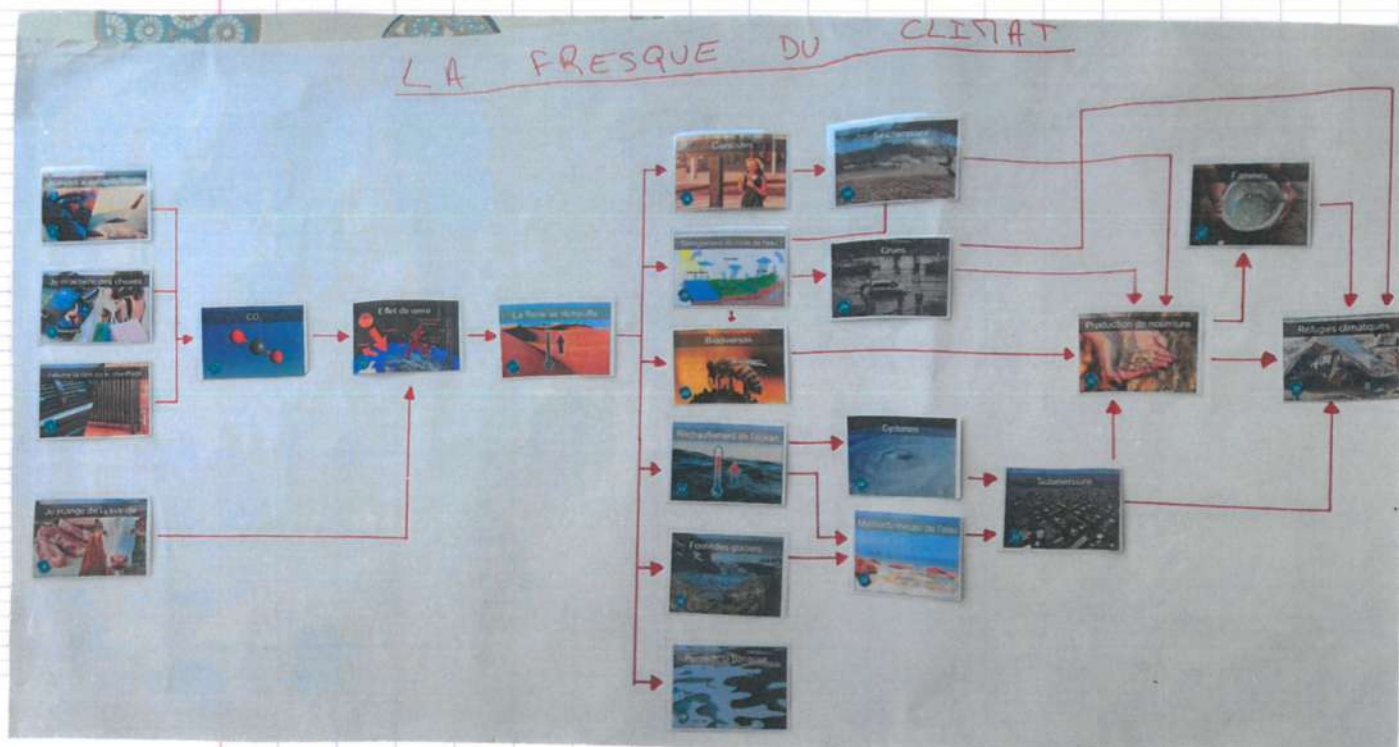
 CM_2, CM_1, CE_2

Le réchauffement climatique est un phénomène global de transformation du climat caractérisé par une augmentation générale des températures moyennes, et qui modifie durablement les équilibres météorologiques et les écosystèmes.

Un membre de l'APEI prénommé Stéphane est intervenu dans notre classe pour nous parler de leur projet:

"Cap Nord"

Nous avons aussi fait une fresque où nous devions placer des images représentant les causes et les conséquences du réchauffement climatique.





Les banquises fondent car les bateaux, les avions et les sous-marins polluent.

Pour protéger la planète il faut privilégier la marche à pied et le vélo pour aller à l'école.



et cause du réchauffement climatique les banquises fondent, et mettent les animaux polaires en danger.

Maëlyme
Louison
Myrène
CM1

L'APEi et les para sportifs

Laetitia est une éducatrice sportive de l'APEi.

Elle vient tous les vendredis pour nous encadrer des séances de sport avec des personnes en situation de handicap.

Ils nous ont appris à faire du badminton et ils nous ont entraînés pour le cross.





Les différents types de handicap

Lina - Éline -
Théa - Mascime -
Maël

Nous sommes allés à la médiathèque et nous avons travaillé sur les différents types de handicap.

Les bibliothécaires nous ont dit de faire un exposé sur le handicap.

Nous avons fait des groupes.

Nous avons travaillé sur le handicap visuel/le handicap auditif/le handicap moteur et le handicap mental.



Le braille

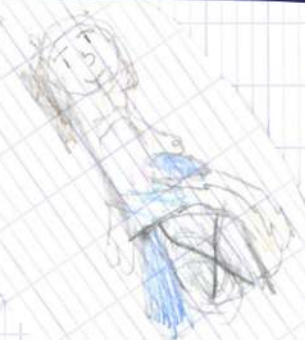
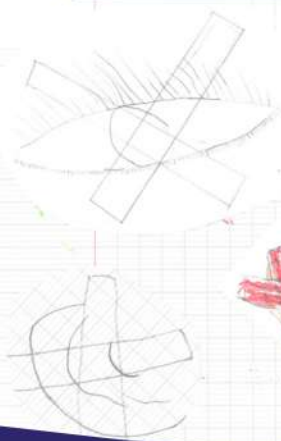


Voici ce que ces interventions ont apporté aux élèves

Pour Louison « Moi, cela m'a permis d'être plus à l'écoute des consignes »

Pour Théo « Moi, cela m'a appris à être plus calme durant une consigne »

Pour Mathéo « Moi, j'ai appris à mieux comprendre les personnes en situation de handicap. »



Pour Mylène « Moi, cela m'a appris à être plus calme et plus attentive aux consignes pendant le sport. »

à être

Pour Maëlyne « Moi, cela m'a appris à être plus calme et mieux comprendre les personnes en situation de handicap. »

Au pèriscolaire "les Stomba" de Bootzheim, chaque rentrée est à la fois une continuité et une nouvelle aventure. Les enfants des écoles d'Artolsheim, Bootzheim et Mackenheim et bien sûr les animateurs en sont les acteurs.

Lors de la **rentrée 2023/2024**, le péri "Les Stomba" a accueilli



Le pèriscolaire a travaillé sur le thème « péri'lympique ». Tout au long de l'année, les enfants ont fabriqué des jeux en rapport avec le thème.

Pour la soirée avec les parents (au mois de janvier), ils pouvaient présenter leurs créations et les expérimenter. La soirée s'est achevée par un apéro que les enfants ont soigneusement confectionné.

Nous avons également réalisé un partenariat avec la commune de Bootzheim pour décorer des drapeaux à l'occasion des jeux olympiques.

Un pique-nique à l'aire de jeux, pour fêter l'été, a été organisé.



Pèriscolaire "Les Stomba"

25 rue Haute - 67390 BOOTZHEIM

07 88 22 35 65

peri.bootzheim@agf67.fr

Lors de la **rentrée 2024/ 2025**, le pèriscolaire "Les Stomba" a augmenté la capacité d'accueil de 10 places ce qui permet alors d'accueillir 70 enfants.



Le thème de l'année choisi est : « Les Arts ».

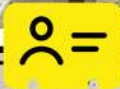
De septembre à octobre, nous avons travaillé sur « les arts plastiques » et, de novembre à décembre, sur « les arts culinaires ».

Cette année, la soirée avec les parents a eu lieu en décembre. Plusieurs ateliers bricolages-crétions-décorations de table ont été aménagés. Ainsi, les enfants et leurs parents ont pu partager un nouveau moment convivial ensemble, qui s'est clôturé par une dégustation de gâteaux, encore une fois cuisinés par les enfants.

Ludo'ried vient faire des interventions tout le long de l'année, dans le but de faire découvrir de nouveaux jeux aux enfants, et cela plaît beaucoup.



Autour de l'école



Autour de l'Ecole

BORY Jessica, Présidente

06 32 41 16 77



L'association "Autour de l'École du village de Bootzheim" a été fondée en 2004 et fête cette année ses 20 ans d'existence ! Depuis sa création, elle a pour mission de soutenir l'école du village en récoltant des fonds pour financer des projets éducatifs et ludiques qui profitent directement aux enfants.

Ainsi, cette année, elle a proposé une vente de sapins de Noël, une vente de chocolats, une vente de galettes des rois...

C'est grâce à l'implication de tous les parents, membres de l'association dès qu'un de leurs enfants entre à l'école, que l'association peut organiser des événements joyeux et conviviaux pour récolter les fonds nécessaires.

L'association prend en charge l'organisation des fêtes scolaires, à Noël et en fin d'année. Elle s'occupe de commander les boissons, de récolter les gâteaux, et de cuire des crêpes jusqu'à une heure avancée de la nuit...

L'école et l'association travaillent main dans la main depuis de nombreuses années dans une excellente ambiance. L'équipe enseignante est très reconnaissante pour tout ce que l'association apporte. Que ce soit pour organiser des kermesses, des soirées hypnose, ou encore des goûters (lamalas et manalas !) et des sorties. Chaque projet est l'occasion de créer des moments agréables pour les enfants et leurs familles.

L'association a récemment changé de bureau, avec une équipe enthousiaste et pleine d'idées fraîches pour continuer à dynamiser la vie scolaire et renforcer l'esprit de communauté. La présidente est désormais Jessica BORY, les vices-présidentes Emine BEREKET et Rachel LOSSER, la secrétaire Pauline BILIET, la trésorière Aude LUSTENBERGER, les assesseurs Francis ROELLY, Jocelyne ROELLY, Amandine LEHMANN, Pauline ALFONSO, Audrey CAREL, Emine KALEM et Delphine NORTH.

C'est une belle occasion de se renouveler tout en poursuivant les actions qui ont permis à l'association de perdurer durant ces vingt ans. Mais toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour rejoindre cette belle aventure ! Si vous souhaitez participer ou simplement en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter.

Ensemble, continuons à faire vivre des moments joyeux et solidaires autour de l'école de Bootzheim, pour le bonheur de nos enfants !

SAPEURS POMPIERS amicale & section



La section locale de Bootzheim compte 14 sapeurs-pompiers volontaires, mais également des Jeunes Sapeurs Pompiers en formation. Actif et en première ligne au sein du village, certains pompiers de Bootzheim participent également aux gardes avec l'Unité Territoriale de Marckolsheim. Au cours de l'année 2024, la section locale a réalisé 8 interventions en première intention afin de porter secours et assistance aux administrés de Bootzheim ayant composé le 18.

A partir de 2025, les sections de Bootzheim et de Mackenheim seront fusionnées. Samuel DOUCHE sera nommé chef de section.

À l'amicale des sapeurs-pompiers de Bootzheim, les membres ne chôment pas. Les travaux de rénovation du cabanon, 4 rue des Artisans, sont achevés. C'est désormais le lieu de rendez-vous et de convivialité. L'amicale a ouvert les portes du cabanon à tous en fin d'été 2024, pour partager l'apéro et/ou une partie de pétanque.

Comme chaque année, ils sont venus à votre rencontre en novembre pour la vente des calendriers. Et pour 2025, ils préparent une soirée Saint Patrick, en collaboration avec l'amicale des sapeurs-pompiers de Mackenheim.

Avec les pompiers, pas le temps de s'ennuyer !



DOUCHE Samuel, chef de section

06 21 31 31 03

GEIMER Martial, Président de l'amicale

06 81 65 07 28



Génération Bouge**Gym Seniors**

Les participantes à la Gym seniors se retrouvent tous les lundis de 14h à 15h à la salle polyvalente.

25 personnes sont inscrites pour une heure de sport et de détente au cours de laquelle on travaille l'équilibre, la coordination et le renforcement musculaire sur chaise.



Association Génération Bouge

67920 SUNDHOUSE

06 79 55 78 31

generations.bouge@gmail.com

**FCJ Bootzheim****Tennis de table**

La section tennis de table du FCJ Bootzheim compte 38 membres.

30 pongistes, répartis en équipes participent aux compétitions LGET/AGR. Le FCJ Bootzheim a engagé 5 équipes dans le championnat LGET et 3 en AGR.

12 jeunes joueurs font partie des compétiteurs.

5 joueurs participent à l'animation des entraînements jeunes.



Michel KLEINDIENST

Président - responsable section

06 70 60 21 71



Quoi de mieux que le sport pour se vider la tête ?

2024, année de la motivation pour sortir de son quotidien et s'ouvrir aux autres par le biais d'une activité sportive via une association.

Pour cela rendez-vous tous les jeudis de 19h30 à 20 h30 à la salle de motricité de l'école. On vient avec son tapis et ses baskets, on teste, on découvre et on revient chaque semaine.

Séance à la carte en fonction du niveau et des souhaits de chacun pour que le groupe soit en phase avec les exercices. 11 personnes motivées constituaient la section "Gym détente" en 2024.

Déroulement de la séance :

- Echauffement
- Renforcement musculaire avec une partie cardio
- Pilates
- Etirements

Matériel utilisé : Swiss ball / haltères / élastiques / bâton



FCJ Bootzheim - Section GYM DETENTE

DOUCHE Angélique - responsable

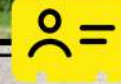
06 24 06 62 25



Du sport mais pas que :

- Tournoi de tennis de table "inter-sections" pour développer le lien intergénérationnel au sein du FCJ et balades en vélo entre les gouttes des orages estivaux;
- Participation aux "Foulées du Loup" contre le diabète, sous la pluie et dans la boue 🌧️;
- Participation à la commémoration du 11/11/2024 pour la préparation de la soupe et le service aux différents stands;
- Repas de fin d'année pour se retrouver autour de plats hautement diététiques 🍽️.

En espérant que 2025 sera plus généreux en soleil pour favoriser les activités extérieures du groupe !
Prenez soin de votre corps et à très vite 😊

FCJ Bootzheim
Section KLEIN PARISER**FCJ BOOTZHEIM - Section KLEIN PARISER****SCHREIBER Astride - responsable****03 88 58 67 61**



Les Klein Pariser se retrouvent tous les 15 jours, le mardi de 14h à 18h. En 2024, ils se sont même retrouvés pendant l'été. Discussions, belote, triominos sont toujours au programme.

Soirée vin nouveau, barbecue d'été ou Noël...Chaque occasion est bonne pour partager plus que l'après-midi.

Les nouveaux membres sont les bienvenus, n'hésitez pas à venir pousser la porte.



Conseil de Fabrique Paroisse Saint-Blaise

? Paroisse ? Eglise ? kézako ?

En général, nous utilisons les mots « église » et « paroisse » de manière interchangeable, mais il existe en réalité de nombreuses différences entre eux.

L'église fait référence au bâtiment physique. Les églises sont des endroits de rassemblement pour les communautés religieuses. Elles sont le symbole de la foi et de la communauté. Les vitraux colorés, les autels ornés et les clochers imposants sont des éléments qui les caractérisent. "Chaque église raconte une histoire unique à travers ses murs et ses décorations, reflétant les croyances et les valeurs de ceux qui la fréquentent".

La paroisse est une division administrative gérée par des services religieux spécialisés. Elle peut comprendre plusieurs églises ou chapelles, surtout dans les grandes agglomérations. Elles sont généralement gérées par un prêtre ou un pasteur. En Alsace et Moselle, chaque paroisse a comme support juridique concordataire un conseil de fabrique chargé d'administrer les biens de la paroisse. Ailleurs en France, par la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905, les Conseils de fabrique sont supprimés.

Comprendre la différence entre église et paroisse permet de mieux s'orienter et de participer, pour ceux qui le souhaitent, aux activités religieuses et communautaires. Cela renforce aussi l'engagement et la cohésion au sein de la communauté.

Quoi de neuf en 2024 dans la paroisse de Bootzheim ?

Les travaux de **rénovation de la sacristie** touchent à leur fin. Les toilettes sont fonctionnelles et accessibles de l'intérieur pour le moment. Un accès extérieur est en cours. Après travaux, la sacristie est méconnaissable. Le Conseil de Fabrique réitère ses remerciements à Mme KREMP Maria, généreuse donatrice de la paroisse, sans qui rien n'aurait été possible. Nous travaillons sans relâche pour maximiser l'impact de chaque euro reçu.



La **fête paroissiale 2024** n'a eu que des retours très positifs et les plats à emporter ont rencontré un franc succès. Le bilan financier reste malheureusement négatif de 221€.

920 € est la somme récoltée avec les **enveloppes pour le chauffage**. Le Conseil de Fabrique remercie les paroissiens et paroissiennes pour leur générosité. Merci à Mireille MADER, trésorière pour la bonne tenue des comptes.

Comme à chaque Noël, Christophe LENHARD, Régine MULLER et Erwin MADER nous ont orchestré une **magnifique crèche** dans un décor pittoresque et cavernaire, entourée de végétaux le tout sous un ciel étoilé. Merci à ces personnes qui donnent de leur temps et de leur talent.



Conseil de Fabrique de BOOTZHEIM

MATHIS Christian, Président - 03 88 92 74 08

LENHARD Christophe - 03 88 58 66 11

(personne relais)

Bootzheim fait partie de la communauté de Paroisse Sainte Lucie, regroupant 13 paroisses.

Toutes les infos :



infos.cp.ste.lucie@orange.fr



www.paroisse-saintelucie.fr

Les bulletins mensuels, reprenant les lieux et horaires des offices, ne sont plus distribués dans les boîtes aux lettres.

Des exemplaires sont disponibles soit dans la boîte transparente située en façade de la mairie, soit dans le sas d'entrée de l'église les jours de messe.

La Chorale Sainte Cécile de Bootzheim est une chorale paroissiale. Présidée par Jean-Luc TONNELIER. Elle compte actuellement onze choristes, dont un chef de chœur et organiste : Patricia WEBER TONNELIER. L'ensemble se répartit en trois pupitres essentiellement (soprano-alto-basse).

Chorale Sainte Cécile

Sa vocation est d'abord d'animer les célébrations religieuses tout au long de l'année en permettant de rendre les célébrations plus vivantes. La chorale participe aussi à la vie du village de Bootzheim en partageant les joies, mais aussi les peines de la paroisse (mariages, noces d'or, funérailles...). Elle reste à côté de tout un chacun, ne laissant personne dans la tristesse, le désespoir, la solitude, le deuil.

L'ANNÉE 2024 À LA CHORALE DE BOOTZHEIM...



La chorale a débuté l'année 2024 avec la messe de la solennité de l'Épiphanie où une ambiance de Noël résonnait encore.

Le **04 février** 2024, la chorale a rehaussé la messe de la Fête Patronale de St Blaise avec à l'orgue la directrice et organiste : Patricia WEBER TONNELIER.

Le **samedi 23 mars** était célébrée la messe des Rameaux et de la Passion avec bénédiction des Rameaux.

Une semaine plus tard ce fût la messe de la Résurrection, la solennité de Pâques.

Courant du mois d'**août**, le Père Claude BREESE a célébré sa dernière messe dans la paroisse St Blaise de Bootzheim avant de rejoindre la communauté de paroisse des Chemins du Nouveau-Monde à Bollwiller.

P. BOSCO a été installé le dimanche 15 septembre lors de la messe à Marckolsheim où toutes les chorales de la communauté de paroisses étaient réunies. Et c'est le **28 septembre** qu'il célébra sa première messe à Bootzheim où choristes, fidèles et président du conseil de fabrique lui avait réservé le meilleur accueil.

La fête de la Toussaint fût célébrée le **vendredi 1er novembre** en après-midi avec un répertoire varié autour des chants sacrés mais dans un contexte de joie pour honorer les défunts de nos familles.

La messe de Noël du **25 décembre** à 10h30 avait toute sa place dans cette belle église devant une magnifique crèche.

Cette année 2024 a été particulière pour la chorale. Notre directrice et chef de chœur, Patricia WEBER TONNELIER, a dû s'absenter et s'éloigner, pour des raisons de santé. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement et un proche retour au sein de notre chorale.



Cela peut être à la fois amusant, éducatif et même thérapeutique que de chanter.

Alors, si vous avez envie de rejoindre un groupe et/ou que vous posez des questions à propos de la chorale, cet article était fait pour vous.

Nous espérons que cela vous aidera à franchir le cap !

La Chorale se réunit le mardi précédant l'office du week-end.

Les répétitions ont lieu à l'église à 20h15.

Comment devenir choriste ?
Il suffit de nous contacter !



WEBER TONNELIER Patricia, organiste

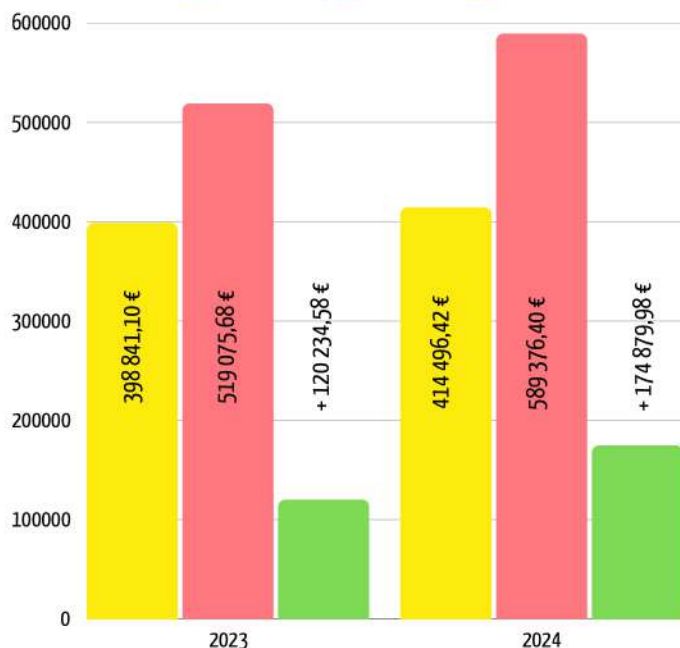
06 70 47 73 79 - weber.patricia@orange.fr

WEBER Jean-Luc, Président

06 85 19 64 49 - tonnelier.jeanluc@orange.fr

FONCTIONNEMENT 2024 *en bref*

Dépenses Recettes Excédent



L'excédent de fonctionnement représente la capacité d'autofinancement de la commune. Jusqu'à présent, cet excédent a toujours pu être reporté en investissement pour financer les projets en cours ou à venir.

section de fonctionnement

Les dépenses et recettes de fonctionnement de la collectivité ont évolué au cours des dernières années.

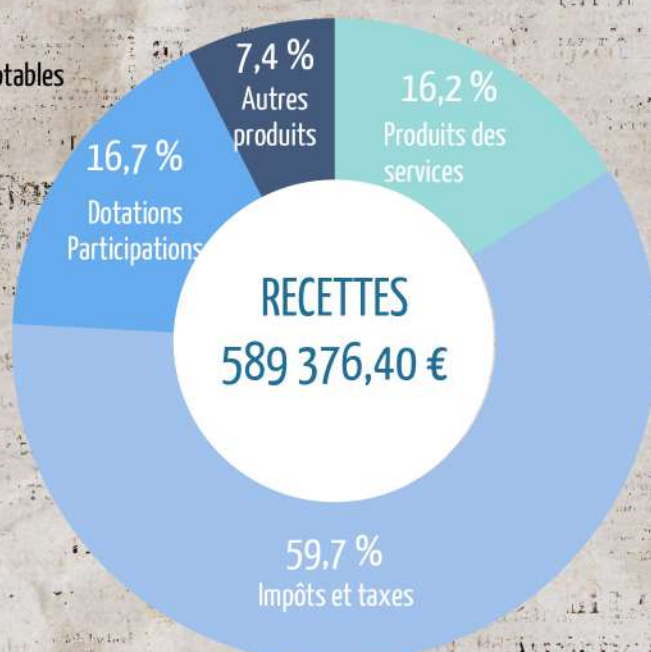
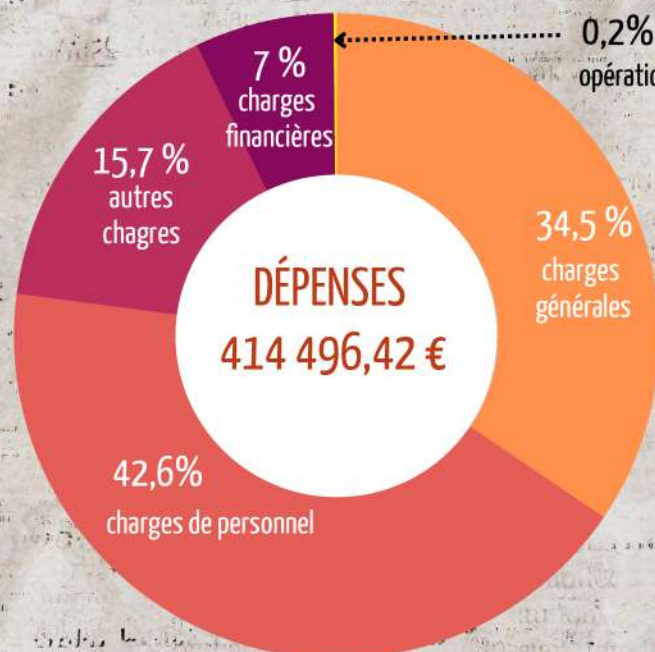
Les dépenses 2023 ont augmenté de 4%. Une augmentation contenue malgré les hausses de prix auxquelles nous sommes tous confrontés, particuliers, entreprises mais aussi collectivités.

Malgré des dotations qui stagnent voir diminuent, on enregistre une hausse des recettes de fonctionnement de 15 % par rapport à 2023.

Pour une commune, il existe trois principaux types de recettes :

- les impôts locaux et taxes diverses ;
- les dotations et participations versées par l'Etat ou d'autres organismes ;
- les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

FONCTIONNEMENT 2024

en détails

FINANCES
COMMUNALESà savoir
section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

En matière d'investissement, pas de récurrence ni de notion de quotidienneté. Les dépenses et recettes sont liées aux projets à moyen ou long terme. Le budget d'investissement regroupe :

- les dépenses d'investissement, qui sont celles faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'études et travaux sur des structures existantes ou en cours de création. Le remboursement du capital des emprunts est aussi inscrit en investissement.
- les recettes qui sont de deux types : les patrimoniales telles que celles en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissements retenues (subvention relative à la construction d'un nouveau bâtiment par exemple).

Le principal projet de 2024 était l'aménagement du parvis partagé de la salle polyvalente et du périscolaire (stationnement, cheminement et sécurisation). Les travaux se sont achevés à la rentrée 2024.

La rénovation du mur d'enceinte du cimetière, avec installation de cases de columbarium intégrées, ont démarré et devraient s'achever au premier semestre 2025. La réalisation d'un ossuaire a été ajoutée au projet initial.

Les projets en réflexion sont les suivants :

- équipements interactifs à l'école pour permettre une utilisation globale de l'informatique à l'école tant pour le personnel enseignant que pour les élèves.
- réaménagement de l'aire de jeux ;
- réhabilitation du site communal 4 rue des Artisans ;
- etc.

Ces projets feront l'objet d'études approfondies préalables mais aussi de recherches de financement par d'autres collectivités (Région Grand Est, Agence de l'Eau, CeA, Communauté de Communes, etc.). Les dépenses d'investissement des années à venir sont toujours à mener avec prudence pour permettre à la commune de conserver des finances saines.

Le budget 2025
EN BREF !BUDGET PRINCIPAL
RECETTES
881 000 €2024
excédent d'invest.
reporté
84 367,43 €BUDGET PRINCIPAL
DÉPENSES
881 000 €Fonctionnement
496 000 €Investissement
300 632,57 €Fonctionnement
496 000 €Investissement
385 000 €

Depuis 2020, l'équipe municipale en place œuvre pour la collectivité, dans le souci de l'intérêt public.

Chaque euro dépensé est destiné à contribuer au développement de la commune de Bootzheim, à plus ou moins long terme. Il s'agit d'investissements dans les bâtiments communaux, de sécurisation et d'aménagement des espaces publics ou encore de modernisation ou évolution de la communication de la commune.

La plupart des opérations ou investissements ont été confiées à des entreprises.

A contrario, certains travaux sont réalisés en régie communale. La commune s'occupe des achats de matériels ; la mise en œuvre relève des agents communaux, adjoints, conseillers municipaux ou bénévoles.

26 192 €

VOIRIE - SÉCURITÉ - ESPACES PUBLICS

- réaménagement de la rue de l'Étang - déconnexion du réseau d'assainissement et création de noues paysagères ; (financé par SOVIA)
- sécurisation rue de l'Étang avec création de zones de rencontre, instauration d'un sens unique de circulation et abaissement de la vitesse à 20km/h ;
- création d'emplacements de stationnement sur la chaussée (objectifs : désencombrer les trottoirs et réduire la vitesse) ;
- adhésion à la Brigade Verte ;
- installation de deux défibrillateurs dont 1 en accès libre extérieur ;
- renforcement de la signalisation horizontale et verticale ;
- création de 3 passages piétons et d'un arrêt de bus aux abords du périscolaire.

En projet : restructuration et remplacement de l'aire de jeux - estimé à 110 000 €



27 068 €



MAIRIE

- changement des postes informatiques ;
- renforcement sécurité et sauvegarde des données ;
- installation de la fibre ;
- remplacement de la chaudière ;
- remplacement du véhicule communal.

En projet : achat de matériels et mobiliers de bureau ergonomiques, mise en place d'un store sur porte.
coût estimé à 2 000 €

53 939 €



ECOLE

- climatisation de la salle de motricité ;
- sécurisation des accès école maternelle + primaire ;
- installation fibre et renforcement réseau Wifi ;
- renforcement des postes informatiques (enseignant + élèves) ;
- ravalement de façade école primaire ;
- pose d'un adoucisseur d'eau.

En projet : installation d'écrans numériques interactif - coût estimé à 14 000 €

ACTIONS RÉALISATIONS



57 602 €

ÉGLISE CIMETIÈRE

- renforcement du dispositif du paratonnerre ;
- alimentation en eau de la sacristie ;
- réfection du mur OUEST du cimetière avec création de cases cinéraires.

En projet : réfection de la volée des cloches - travaux estimés à 12 000 €

233 000 €

SALLE POLYVALENTE

- installation de la fibre et renforcement du réseau Wifi
- installation de stores électriques sur les ouvertures hautes
- installation de stores manuels sur les ouvertures basses
- motorisation de l'ouverture d'aération haute
- aménagement et sécurisation du parvis partagé (création de places de stationnement, installation d'une borne de recharge des véhicules électriques, création d'un cheminement piéton, aménagement d'espaces verts, etc.) et création d'une zone non-fumeur à l'avant
- remplacement des plaques de cuissons (4 plaques au lieu de 2)
- remplacement d'un lave-vaisselle
- installation d'un onduleur pour sécuriser les équipements techniques



7 338 €

COMMUNICATION

- adhésion à l'application Panneau Pocket
- création et mise en service d'un nouveau site Internet
- refonte des supports de communication papier : rétrospective annuelle, note d'informations, etc.
- création d'une nouvelle identité visuelle - logo Bootzheim

270 000 €

ACQUISITIONS FONCIÈRES

Deux acquisitions foncières ont été rendues possibles avec le soutien de l'Établissement Public Foncier d'Alsace (EPF).

- **acquisition du 4 rue des Artisans :** bien d'une superficie de 16,15 ares avec un hangar, un abri ouvert, un cabanon et des espaces extérieurs. Cet achat a permis d'agrandir la surface de stockage et d'atelier de la mairie.
- **20 rue Haute :** bien d'une superficie de 8,71 ares destiné à conserver une trame verte en centre village et également offrir des possibilités de stationnement ponctuel lors des locations de la salle polyvalente.

15 409 €

ATELIERS MUNICIPAUX

- fourniture des matériaux nécessaires à l'aménagement du cabanon et ses abords. Les travaux ont été réalisés par l'amicale des pompiers de Bootzheim. L'usage du cabanon lui est destiné ;
- aménagement du terrain de pétanque ;
- mise en place d'une cuve à fioul.

En projet : réfection de l'abri ouvert en bois et de la toiture principale - travaux estimés à 100 000 €





A Bootzheim, le cimetière est situé tout autour de l'église Saint Blaise, dans la rue Principale. Il comprend des tombes dites traditionnelles, en terrain commun ou concessionné. D'ici peu, des cases cinéraires seront disponibles au sein du mur OUEST, fraîchement rénové.

? — QU'EST CE QU'UNE CONCESSION ?

Les concessions de terrains consistent en sépultures en pleine terre destinées à accueillir des cercueils ou urnes et sur lesquelles peuvent être érigées des stèles.

Les concessions en cases cinéraires consistent en un emplacement réservé aux urnes funéraires contenant les cendres des personnes crématisées.

A Bootzheim, toutes les concessions sont attribuées ou renouvelées pour une durée de 15 ans.

? — QUI PEUT ÊTRE INHUMÉ A BOOTZHEIM ?

La sépulture dans le cimetière communal est due :

- aux personnes décédées à Bootzheim ;
(quel que soit leur domicile)
- aux personnes domiciliées à Bootzheim ;
(quel que soit leur lieu de décès)
- aux personnes titulaires d'une concession de tombe et leurs ayants droits ;
- aux personnes de nationalité française établies à l'étranger et inscrites sur la liste électorale de Bootzheim.

? — QUEL TYPE DE CONCESSIONS ?

- la **concession familiale** : au bénéfice du concessionnaire, son conjoint et l'ensemble de ses ayants-droits (ascendants, descendants, collatéraux et alliés) ;
- une **concession individuelle** : au bénéfice d'une personne expressément désignée ;
- une **concession collective** : au bénéfice de plusieurs personnes expressément désignées.

Pour permettre une bonne gestion du cimetière, les concessions, que ce soit en pleine terre ou case cinéraire, sont accordées sous la forme familiale, sauf demande contraire formulée par le pétitionnaire.

? — QU'EST CE QU'UNE INHUMATION ?

L'inhumation consiste à déposer le cercueil d'un défunt au cimetière. L'inhumation peut aussi concerner les cendres du défunt : il s'agit alors d'inhumer une urne cinéraire dans un cimetière.

A Bootzheim, les inhumations sont possibles dans les concessions de pleine terre.

Prochainement, les urnes contenant les cendres du défunt pourront être déposées dans une case cinéraire.

Aucune inhumation (corps ou cendres) ne peut être effectuée dans le cimetière sans une autorisation d'inhumer délivrée par le Maire.

CIMETIÈRE CONCESSIONS



BON À SAVOIR



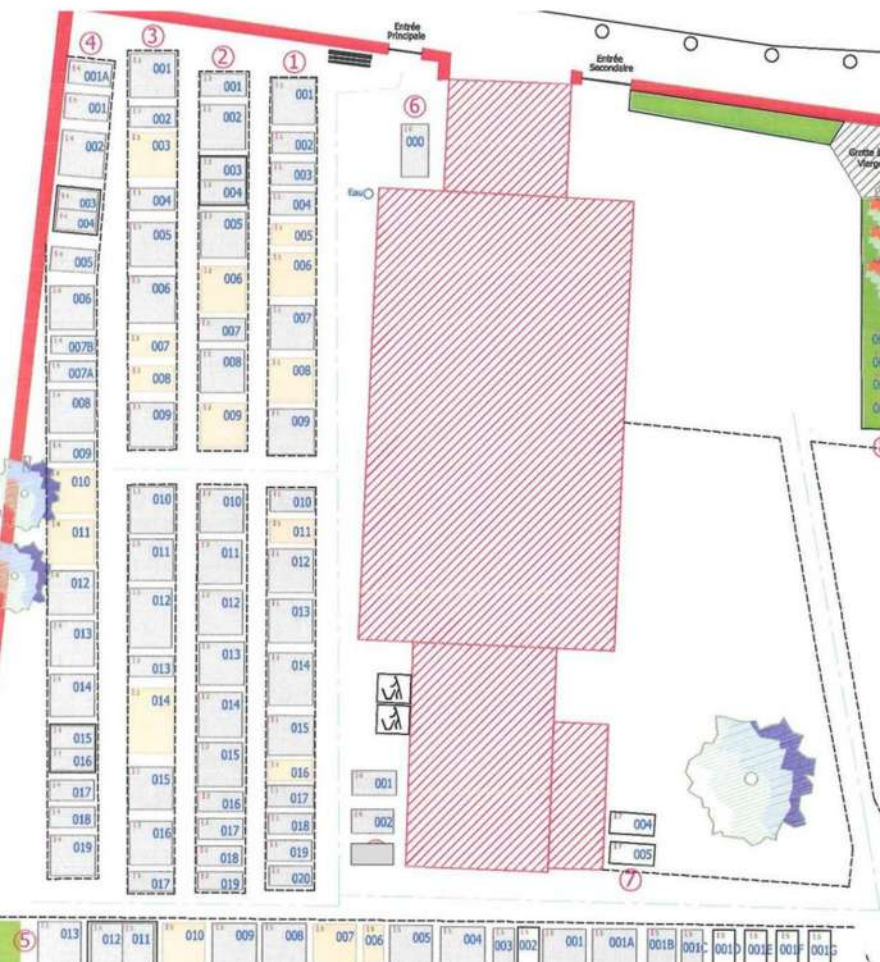
Pour les concessions existantes, le renouvellement doit intervenir dans les deux années qui suivent l'échéance de celle-ci ; à défaut, la concession est reprise par la commune pour libérer l'emplacement et le proposer de nouveau à la concession.

En cas de décès du concessionnaire, créateur de la sépulture, la concession revient en indivision aux ayants droits de ce dernier. Ainsi, aucun des ayants droits ne peut prétendre à devenir le propriétaire de la concession et ce, même s'il en est l'unique payeur.

Seul le créateur dispose du droit de définir le type de concession et les personnes autorisées à y être inhumées. Ses volontés devront être respectées et ne pourront pas être modifiées par les ayants-droits.

Le concessionnaire (ou ses ayants droits s'il est décédé) est tenu d'entretenir régulièrement la sépulture et de maintenir en bon état le monument funéraire.

La commune de Bootzheim ne pratique pas de réservation de concession, que ce soit en pleine terre ou en case cinéraire. L'attribution n'est possible qu'au moment de la demande d'inhumation. L'emplacement des concessions est déterminé par la mairie, en fonction de l'ordre des emplacements disponibles.



Vous souhaitez des renseignements, vous vous interrogez sur une concession existante, **contactez la mairie** par courriel, appel téléphonique ou en prenant un rendez-vous !

SOUVENEZ-VOUS !

La réglementation funéraire est particulière. Le sujet se présente souvent aux familles alors que la tristesse et le désarroi le rend encore plus complexe.

La mort fait partie de la vie, alors parlez-en en amont, lorsque tout va bien. Informez vos proches de vos souhaits (inhumation ou crémation), des éventuelles concessions existantes et informez-vous sur vos droits à inhumation.

En parler avant permet à chacun d'avancer en sérénité mais surtout de respecter la volonté du défunt le moment venu.

La commune poursuit chaque année son urbanisation. Les propriétés existantes évoluent et certains terrains jusqu'alors nus sont construits.

La commune est compétente en matière d'urbanisme. L'instruction des demandes (permis de construire, déclaration préalable ou certificat d'urbanisme) est cependant confiée à l'ATIP (agence territoriale d'ingénierie publique) depuis 2012, année d'approbation du Plan Local d'Urbanisme de la Commune (PLU).

L'urbanisme est un volet important en terme de charge de travail pour le secrétariat de mairie. Les demandes déposées en mairie doivent être enregistrées et scannées avant d'être adressées à l'ATIP. Cet établissement étudie les demandes au regard du PLU avant de retourner la décision en mairie. Chaque année, ce sont plus d'une trentaine de dossiers qui sont déposés en mairie.

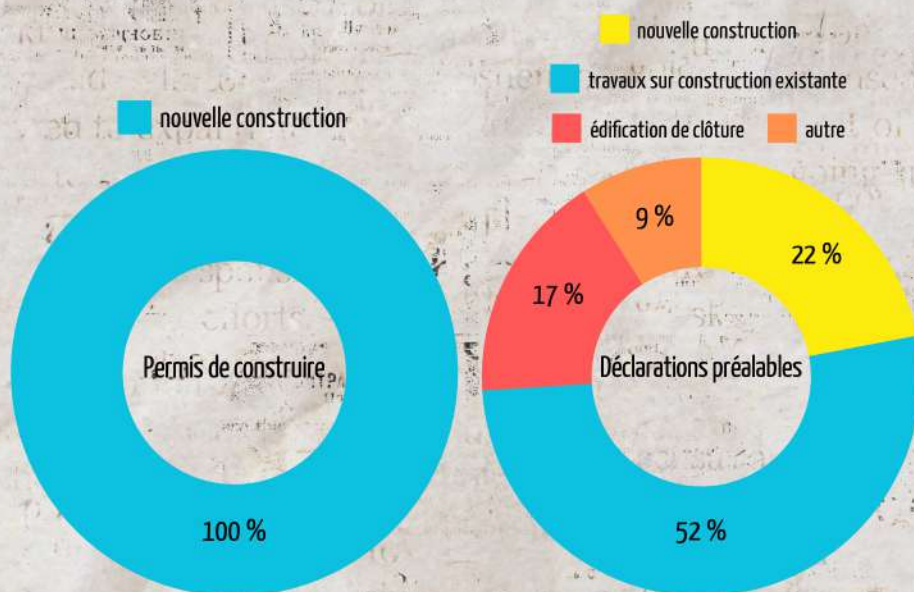
Les services ont instruits :

- 9 certificats d'urbanisme
- 2 permis de construire
- 21 déclarations préalables
- 1 permis de démolir

A noter :

- **3 autorisations liées aux énergies renouvelables**
- **3 autorisations liées à la performance thermique**

Répartition des natures de travaux autorisés - année 2023



Les autorisations d'urbanisme c'est avant les travaux !

De nombreux travaux, que ce soit pour installer une piscine, des panneaux photovoltaïques, construire un abri de jardin, un carport ou encore une pergola, doivent être déclarés en mairie avant d'être réalisés. En effet, la déclaration de travaux (que ce soit une déclaration préalable ou encore un permis de construire), est une démarche obligatoire.

Le Code de l'Urbanisme et le Plan Local d'Urbanisme de BOOTZHEIM regroupent les règles et procédures à respecter. C'est la mairie de votre commune, avec le concours de l'ATIP, qui veille au respect des règles.

Nous constatons malheureusement une multiplication des travaux réalisés sans autorisation.

Ne pas déclarer ses travaux vous expose à de nombreux risques et vous serez en infraction vis-à-vis du Code de l'urbanisme.

Vous avez un projet ?
RENSEIGNEZ-VOUS en mairie au préalable !
Vous pouvez également prendre rendez-vous !

Les risques en cas de travaux non déclarés sont nombreux :

- **une amende** (de 1 200 à 6 000 euros par m² de surface construite).
- **devoir mettre en conformité les travaux** (ce qui peut impliquer de démolir en tout ou partie le projet).
- **une infraction vis-à-vis des taxes**. Tout nouveau projet soumis à une autorisation doit être déclaré au niveau des taxes. En cas de non-déclaration, vous risquez une amende.
- **une procédure de revente complexifiée**. Lors de la revente de votre bien, les aménagements non déclarés ne pourront pas être inscrits. Les acquéreurs risquent d'être plus frileux compte tenu des risques liés à des travaux non déclarés.
- **ne pas être assuré et dédommagé en cas de sinistre**.

NATURE CURIOSITÉS



Les espaces agricoles sont régulièrement le théâtre de dégâts par la faune qui a élu domicile dans notre environnement proche... Sangliers, daims, blaireau ? Pas toujours facile de savoir qui est le coupable.



Des représentants du Fonds d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers sont dépêchés sur place pour constater... Eux savent faire la différence ! Ils sont parfois aidés par des empreintes...



Et comme notre milieu naturel est riche, il semble que pour l'instant, le castor ait décidé de s'y installer.





30 AVRIL - 05 MAI

JUMELAGE

accueil d'une délégation de Plazac (24)

04 MAI

**COMMÉMORATION
ARMISTICE DU 8 MAI 1945**

cérémonie anticipée avec les plazacois

10 MAI

PRINTEMPS DES FLEURS

retrait des pré-commandes
vente en directe - buvette

14 JUIN

MATINÉE CITOYENNE

nettoyage du ban communal et
travaux sur les équipements publics

07 au 14 JUILLET

OUVERTURE DU BAR ÉPHÉMÈRE

sauvegarde de la licence IV

11 NOV.

**COMMÉMORATION ARMISTICE
1914-1918**

commémoration et moment convivial

14 DEC.

**NOËL DES SENIORS
FÊTE INTERGÉNÉRATIONNELLE**

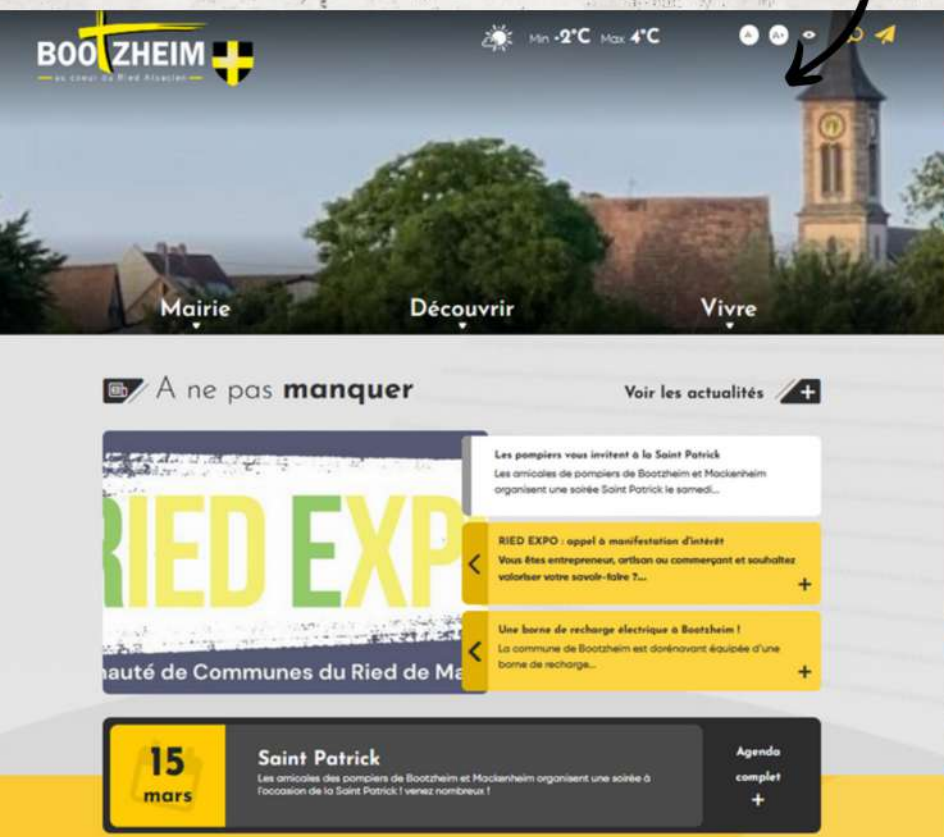
Lisez la note mensuelle, suivez l'actualité via le
site Internet et les notifications Panneau
Pocket pour être informés des événements à
venir !

RESTEZ INFORMÉS

Consultez le site Internet

Suivez l'actualité de la commune, recevez des notifications,
et trouvez des renseignements pratiques !

Téléchargez Panneau Pocket
choisissez Bootzheim en



Directeur de la publication : Clément ROHMER

Imprimeur : Centre Alsace Repro - SELESTAT

Ce document a été édité en 100 exemplaires
Dépôt Légal - parution mars 2025 - Diffusion gratuite